



Mont de Marsan Agglomération

Liste des délibérations du Conseil Communautaire

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

N°	Objet :	Vote du conseil Communautaire :
1	Compte-rendu des décisions du Président.	Unanimité.
2	Convention de financement avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) des Landes dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique – Projet "boîte à jouer" des écoles du Peyrouat, de l'Argenté et du Péglié.	Unanimité.
3	Convention de financement avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) des Landes dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique – Projet "Club Dire Lire Ecrire" de l'école du Biarnès élémentaire.	Unanimité.
4	Actualisation du coût du forfait élève d'école élémentaire et maternelle servant au calcul de la participation des communes extérieures pour leurs élèves scolarisés sur le territoire de Mont de Marsan Agglomération pour l'année scolaire 2023/2024.	Unanimité.
5	Participation au financement de l'école privée sous contrat d'association "Jean Cassaigne" pour l'année scolaire 2023/2024 pour les élèves de l'élèmentaire et de la maternelle.	Majorité, 37 voix pour, 16 voix contre et 1 abstention. Mme Marie DENYS BACHO ne prend pas part au vote.
6	Partenariat avec la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Basket Landes – Exercice budgétaire 2024.	Unanimité.

7	Autorisation de versement d'une avance sur la subvention 2024 à l'Établissement Public Administratif « Théâtre de Gascogne ».	Unanimité.
8	Attribution des aides financières aux équipements de lecture publique du réseau intercommunal.	Unanimité.
9	Modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP).	Majorité, 33 voix pour et 22 abstentions.
10	Décision modificative n°2 – 2023 Budget Eaux pluviales / GEMAPI.	Majorité, 54 voix pour et 1 abstention.
11	Convention Totem France : transfert d'équipements techniques sur les châteaux d'eau de Saint-Médard ; Sait Jean d'Août ; Carboué ; Beillet ; Saint-Perdon ; Tout Blanc.	Unanimité.
12	Tarifs du service de l'eau pour 2024.	Majorité, 53 voix pour et 2 abstentions.
13	Tarifs des services de l'assainissement pour 2024.	Majorité, 53 voix pour et 2 abstentions.
14	Taxe de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) – Année 2024.	Unanimité.
15	Décision modificative n°3 – 2023 Budget principal de Mont de Marsan Agglomération.	Majorité, 32 voix pour et 23 abstentions.
16	Décision modificative n°1 – 2023 Budget annexe des zones d'activités.	Majorité, 54 voix pour et 1 abstention .
17	Fixation des tarifs des services publics de Mont de Marsan Agglomération.	Unanimité.
18	Autorisation de versement d'une avance sur la subvention de l'année 2024 au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Marsan.	Unanimité.
19	Autorisation de versement d'une avance sur la subvention à l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) « Office du Tourisme du Commerce et de l'Artisanat de Mont de Marsan Agglomération ».	Unanimité

20	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2024, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2023 – Budget principal et budgets annexes.	<u>Budget principal</u> Unanimité.
		<u>Budget annexe de l'eau</u> Unanimité.
		<u>Budget annexe de l'assainissement</u> Unanimité.
		<u>Budget annexe des eaux pluviales / GEMAPI</u> Unanimité.
		<u>Budget annexe des logements</u> Unanimité.
21	Actualisation du montant de la subvention de fonctionnement au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Marsan.	Unanimité.
22	Révision des attributions de compensation pour 2024 suite à l'actualisation des frais de mutualisation.	Unanimité.
23	Désignation du représentant de la commune de Campet et Lamolère dans les commissions thématiques communautaires – Modification.	Unanimité.
24	Désignation des représentants de la commune de Campet et Lamolère au sein des comités territoriaux du SYDEC – Modification.	Unanimité.
25	Mise à jour du tableau des effectifs.	Unanimité.
26	Fixation des conditions de recrutement sur l'emploi d'Adjoint au Responsable du Service Restauration.	Unanimité.
27	Fixation des conditions de recrutement sur l'emploi de Responsable de Carrière et Paie à la Direction des Ressources Humaines.	Unanimité.
28	Fixation des conditions de recrutement sur l'emploi de Journaliste – Responsable éditorial à la Direction de la Communication.	Rejetée, 32 voix contre, 22 voix pour et 1 abstention.
29	Indemnisation des frais de déplacements des agents et des conseillers communautaires – Participation aux frais de repas et d'hébergement.	Unanimité.

Toutes nos délibérations, décisions et informations complémentaires sont en ligne sur notre site internet : <http://www.montdemarsan-agglo.fr>

Fin de séance 19 h 44.